

La lettre de l'UNSA

Un syndicat
qui informe

Un syndicat
responsable

Un syndicat
utile



Chers(es) collègues,

Toute l'UNSA vous souhaite une bonne reprise du travail et une excellente année scolaire 2017-2018.

Pour vous accompagner et répondre à vos demandes, il y a toujours un(e) militant(e) UNSA à votre disposition.

A très vite et encore une fois, bonne rentrée à vous !

Stéphane MATTHEY - Secrétaire général -
stephane.matthey@unsa.org - 06 29 69 74 18

Des permanences tous les mardis et jeudis après-midi
avec **Virginie Angelot** que vous pouvez contacter au 03 80 44 37 68.

Des référents syndicaux pour les agents des lycées :

25 : Jean-Claude Clerget
au 07 75 24 82 54 (entre 8h - 18h)

21 : Majid Charaoui
au 06 09 87 20 47 (après 16h)

58, 71, 89 : Brigitte Marlin
au 06 29 79 04 66 (après 16h)

39, 70, 90 : Emmanuel Petit
au 06 85 32 84 41 (entre 8h - 17h)

Pour les sièges, vous pouvez contacter à **Dijon** :
Anne Lastennet au 06 11 23 02 15

et sur **Besançon** :
Catherine Angonin au 06 16 25 77 60.

Vous trouverez aussi l'ensemble des représentants UNSA dans les CAP, le CT, le CHSCT et les comités de réforme sur notre site Internet (www.unsa-crbfc.eu).

UNSA

Syndicat UNSA du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
www.unsa-crbfc.eu contact@unsa-crbfc.eu 15 août 2017 - n°8

DOSSIER PAGES 2 & 3

Le dossier spécial :
Ça s'est passé pendant l'été,
l'UNSA vous fait un résumé !

ADHÉRER PAGE 4

Soutenez l'UNSA en
adhérant : - 66 % de
crédit d'impôt ou de
déduction fiscale

Dossier spécial



**Négociations à la Région, PPCR
menacé, APL, points d'indice
différenciés... Ça s'est passé pendant
l'été, l'UNSA vous fait un résumé !**

L'heure de la rentrée a sonné !

Toute l'équipe de l'UNSA vous souhaite
une très bonne reprise du travail.

A très bientôt dans vos lycées et vos services !



L'UNSA Conseil régional sur Facebook :
<https://www.facebook.com/crbfc.unsa>



L'UNSA Conseil régional sur Twitter :
https://twitter.com/unsa_crbfc



Ça s'est passé pendant l'été, l'UNSA vous fait un résumé !

Commission du Dialogue Social du mercredi 5 juillet 2017

Ordre du jour de la Commission du Dialogue Social du 5 juillet 2017 :

- Harmonisation du régime indemnitaire RIFSEEP (suite)
- Démarche métiers (reprise des travaux)
- Harmonisation du temps de travail des agents des lycées 1ère VERSION
- Harmonisation du temps de travail des agents du siège 3ème VERSION
- Point d'information sur les frais de déplacement
- Point sur le transport

Lecture préalable d'une déclaration en intersyndicale que vous trouverez sur le site de l'UNSA Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (www.unsa-crbfc.eu).

Réponse de l'administration sur le calendrier des travaux : passage des 3 sujets (temps de travail, action sociale et régime indemnitaire) en session plénière du 17 novembre 2017 (comité technique). Si, il n'est pas possible de traiter l'ensemble des sujets, le règlement de temps de travail des lycées pourrait être étudié au 1er semestre 2018.

Réponse de l'administration sur la densité des documents qui sont donnés au dernier moment pour analyse et contre-propositions : les syndicats disposent de toutes les vacances pour lire les documents qui sont fournis...

Réponse de l'administration sur l'allégement de l'ordre du jour de la CDS du 5 juillet pour permettre de travailler correctement les sujets : monsieur le Vice-Président Michel NEUGNOT indique que l'ordre du jour sera bien allégé pour cette CDS en ne conservant que RIFSEEP et temps de travail du siège.

Dossier RIFSEEP

Présentation d'un powerpoint très complet par le cabinet PUBLIC IMPACT MANAGEMENT (engagé par la Région pour fournir des hypothèses d'harmonisation du régime indemnitaire).

Modalités et options de transposition du RIFSEEP, plusieurs questions posées :

- Mettre en oeuvre une ou 2 parts du RIFSEEP ? (part variable OUI / NON)
- Quels bénéficiaires (contractuels ? OUI / NON quel montant ? quel pourcentage 100 % du RI d'un titulaire ? 50 % comme actuellement en ex-Franche-Comté ?)
- Faut-il mettre en place une part variable ? Si oui, pour toutes les catégories ? uniquement les "cadres" ?



1-Enjeux de la mise en place du RIFSEEP

Modalités de transposition du RI actuel dans le RIFSEEP

Définir le bon périmètre du RI d'origine à transposer dans le RIFSEEP en tenant compte des interdictions de cumul



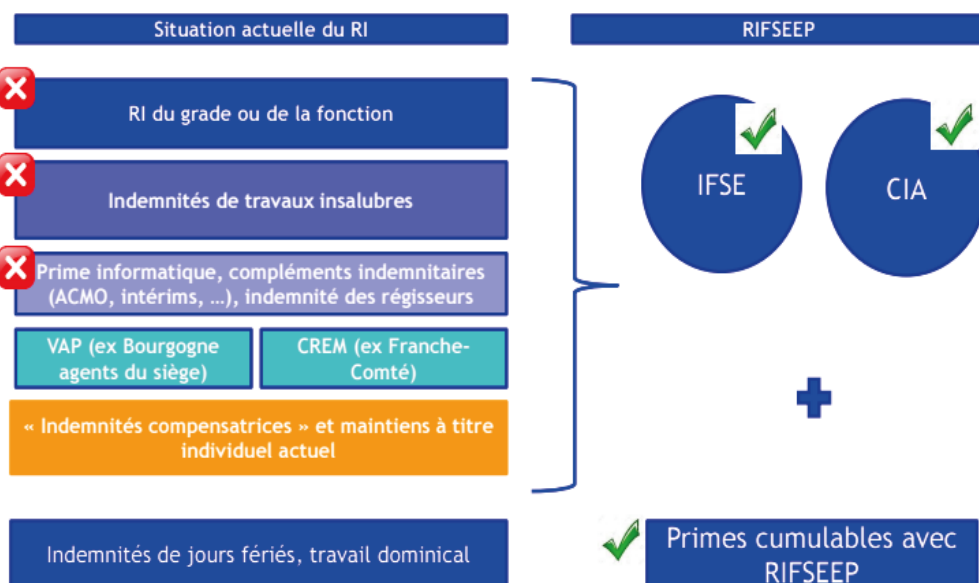
Méthodologie de simulation :

Elaboration de l'outil de simulation financière (pendant l'été par le Cabinet), le compte-rendu de l'impact financiers des scénarios simulés (à la rentrée)

Le nouveau régime indemnitaire intègre toutes les anciennes primes (sauf la NBI). Points de vigilance :

- Les indemnités de travaux insalubres ne sont plus cumulables avec le RIFSEEP,
- Faut-il intégrer le CREM (prime article 111 de l'ex-région franche-comté) dans le RIFSEEP ?

Très signalé : le vice-président Michel Neugnot a expliqué que le budget consacré aux rémunérations serait automatiquement augmenté avec la mise en place du nouveau régime indemnitaire. En effet, aucun agent en poste avant la fusion ne perdra de régime indemnitaire car le montant total des primes doit être repris (acquis individuel). Il ne peut y avoir que des "gagnants".



Le temps de travail des agents du siège

Le dossier a été ouvert puis très rapidement fermé (ambiance électrique, impossible de travailler correctement). On reprendra donc les réunions de négociation sur tous les autres sujets à la rentrée en gardant, comme toujours à l'UNSA, un état d'esprit constructif. **L'UNSA continuera de faire des propositions, de mettre la pression pour obtenir le maximum pour les agents !**

4,6860 €

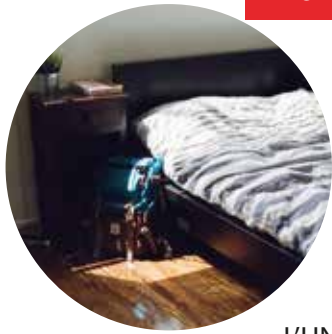
Le Projet de fixation différenciée de la valeur du point d'indice

Valeur du point d'indice
au 1er février 2017

Le gouvernement a annoncé pendant l'été un projet de différenciation de la valeur du point d'indice au sein de la Fonction Publique. **L'UNSA est tout simplement consternée par cette provocation gouvernementale qui n'est interprétée que comme le début d'une remise en cause de notre statut !**

Est-il nécessaire de rappeler le faible niveau de rémunération d'une grande majorité des agents notamment des catégories C dans les collectivités territoriales ? Des économies budgétaires utiles peuvent être faites en simplifiant le carcan réglementaire et en gérant mieux les moyens des services, mais certainement pas en accentuant les inégalités statutaires. L'UNSA est contre un tel projet, et rappelle son fort attachement à l'unicité du statut de la fonction publique et l'équité entre ses trois versants.

La baisse des APL



L'annonce par le gouvernement d'une baisse du montant des Aides Personnelles au Logement (APL) de 5 € par mois est, **pour l'UNSA, inacceptable.**

La logique selon laquelle, pour réduire la dépense publique, il n'y aurait pas de petites économies, ne doit pas faire oublier qu'il existe dans notre pays des millions de personnes aux petits revenus pour lesquels les « petites économies » font déjà partie d'un vécu quotidien parfois douloureux. Pour celles et ceux qui en relèvent (jeunes, sans emploi, salariés pauvres, retraités), tout est difficile, à commencer par la possibilité d'exercer l'un des plus élémentaires des droits, celui de se loger. Si l'on veut réguler mieux le marché du logement, ce n'est pas en accentuant les problèmes des plus fragiles que l'on y parviendra.

L'UNSA demande au gouvernement de revenir sur la baisse des APL. Mettre en œuvre le principe élémentaire de justice sociale exige de faire contribuer les autres en proportion de leurs capacités financières et de préserver les plus faibles revenus des efforts budgétaires.

L'UNSA défend le protocole PPCR !

L'UNSA Fonction Publique a été reçue pour la deuxième fois en bilatérale par le Ministre de l'Action et des Comptes publics mercredi 26 juillet 2017. L'UNSA Fonction Publique a rappelé son attachement à voir appliquer le protocole PPCR dont elle est signataire, dans son entier et dans le respect du calendrier prévu.

L'UNSA considère que toutes les annonces du gouvernement et du Président de la République sur la fonction publique depuis la publication de l'audit de la cour des comptes fin juin 2017 sont autant de mauvais signaux donnés aux agents publics.



Inquiets, les agents s'interrogent sur la logique d'action du gouvernement. Alors que chaque jour, la population française peut mesurer l'engagement, l'implication et l'efficacité des agents publics notamment en matière de protection des personnes, ils paraissent être la cible désignée par les annonces gouvernementales pour réduire les coûts budgétaires. Pour l'UNSA, la reconnaissance et le respect des agents passent par l'application par les employeurs publics de l'ensemble des accords que ceux-ci ont conclus. Le protocole PPCR en fait partie. En effet, cet accord a permis de mettre fin à la baisse des rémunérations et du pouvoir d'achat constatée de 2010 à 2015. Sa mise en œuvre doit maintenant être poursuivie. Le ministre, Gérald Darmanin, a confirmé que l'Etat l'appliquerait mais que les contraintes budgétaires pour 2018 l'amènent à envisager un décalage du calendrier.

Pour l'UNSA, le calendrier de PPCR doit être respecté. Lors de cette rencontre, l'UNSA a rappelé la promesse présidentielle de dégager via la hausse envisagée de la CSG un gain de pouvoir d'achat pour tous les salariés français. Il serait équitable de permettre aux agents publics, contractuels comme fonctionnaires, de bénéficier de ce gain alors même que les agents publics seront également impactés par la hausse et l'extension de la CSG. Par ailleurs, pour l'UNSA il est important que le ministre des comptes publics cède le pas à celui de l'action publique pour ouvrir des perspectives positives aux agents.

1ère résolution de la rentrée j'adhère à l'UNSA

Confronté à un problème, un agent peut traiter seul le sujet dont il est victime, mais le traitement des dossiers est plus bénéfique à cet agent lorsqu'il est défendu par un syndicat crédible.

Même principe pour toutes les revendications : c'est grâce à notre professionnalisme et notre engagement que nous obtenons des avancées concrètes, contrairement à l'ultra-contestation d'autres syndicats qui n'obtiennent rien.

Au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, vous avez la chance de pouvoir rejoindre un syndicat apolitique, professionnel et indépendant. Soutenez cette démarche en adhérant à l'UNSA !

Un syndicat
qui informe

Un syndicat
responsable

Un syndicat utile

rejoignez-nous.unsa-crbfc.eu

Profitez de la rentrée pour rejoindre l'UNSA ! Le syndicat **utile** et **efficace** !



- Les 4 derniers mois de syndicalisation de 2017 offerts !
- Votre cotisation syndicale encaissée en 2018 !
- Votre cotisation 2018 au tarif de 2017 !

Une question ?

A l'UNSA, c'est facile comme un coup de fil :

03 80 44 37 68



UNSA Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

5 avenue Garibaldi 21000 DIJON & 4 Square Castan 25000 BESANCON - 03 80 44 37 68

Ecrivez-nous à l'adresse électronique : contact@unsa-crbfc.eu

Retrouvez-nous sur notre site Internet : www.unsa-crbfc.eu

Adhérez en ligne à l'UNSA : jadhere.unsa-crbfc.eu (plus nombreux, plus forts !)

facebook.com/crbfc.unsa

twitter.com/unsa_crbfc



BULLETIN D'ADHÉSION - OPÉRATION SPÉCIALE RENTRÉE 2017 + ANNÉE 2018

Nom :

Prénom :

Métier / Fonction :

Adresse personnelle :

Adresse du lieu de travail :

Catégorie	A	B	C	Retraité
Cotisation annuelle	102 €	88 €	75 €	44 €
Réduction ou crédit d'impôt*	-67 €	-58 €	-50 €	-29 €
Cotisation après réduction*	35 €	20 €	25 €	15 €

* montants arrondis

DÉDUCTION FISCALE - Le versement des cotisations syndicales peut vous permettre de bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu. L'avantage fiscal est égal à 66 % des cotisations annuelles, dans la limite de 1 % de votre revenu brut imposable. Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, l'excédent vous est restitué par le service des Impôts.

Catégorie : A B C Retraité

Tél. portable :

Email :

Ces deux informations sont indispensables pour vous permettre de recevoir nos alertes et nos informations

Bulletin à envoyer à l'UNSA 5 avenue GARIBALDI 21000 DIJON accompagné de votre **cotisation syndicale** :

par chèque (2 ou 3 chèques qui seront déposés aux dates souhaitées (indications à mettre au dos des chèques)) à l'ordre du syndicat UNSA des agents du conseil régional.

par prélèvements trimestriels (à la fin de chaque trimestre), télécharger le document MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA sur www.unsa-crbfc.eu/mandat/ et y joindre un RIB.

Date et signature :